



Paris, le 11 février 2016

Création de Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale

**Dormez tranquilles...
...tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !**

La fin de l'année 2015 fut globalement très agitée sur le front du CT des DDI, et ce en lien avec la décision de création, sans concertation préalable et dans la plus complète impréparation, des DRDJSCS.

Histoire de tenter de renouer le lien d'un dialogue social plus que distendu, l'administration organisait le 3 février dernier une réunion de groupe de travail dédié à ce sujet épineux.

**Un rendez-vous qui n'a pas permis d'apprendre grand chose de nouveau...
...si ce n'est de constater que le rouleau compresseur continuait d'avancer !**

Avec tout d'abord une présentation par les inspecteurs généraux des 4 orientations qui ressortent de leur rapport d'appui à la mise en place des DRDJSCS (disponible [ici](#)).

1. Clarification des missions,
2. Identification des moyens de renforcer le niveau départemental (transferts d'activité),
3. Missions mises en œuvre (identification-quantification),
4. Voies et moyens d'une réforme réussie.

Avec l'affirmation préalable du souhait de ne pas opposer niveau régional et départemental... souhait partagé par FO !

A noter que l'objectif visé est le « renforcement », dans les 3 ans à venir, de l'échelon départemental à hauteur de 240 ETP transférés du niveau régional au niveau départemental.

Les préfets préfigurateurs ont jusqu'au 30 octobre pour rendre leurs rapports pour faire aboutir cette réforme au 31 décembre 2018.

Pour FO, peut-on parler de renforcement quand il s'agit d'un simple jeu de chaises musicales entre le niveau régional et le niveau départemental, dans un contexte de poursuite des baisses globales d'effectifs, dont on ne sait pas ce qu'il implique en matière de mobilité pour les agents ?

A ce stade on sait simplement qu'un plan RH serait à l'étude, dans la même veine que ce qui s'est fait pour la réforme territoriale.

Pas forcément une référence sur tous les points...

A cette occasion, FO a pointé l'absence de dialogue social en amont de la rédaction de ce rapport, la souffrance et l'incompréhension qu'engendraient ces nouvelles réorganisations vis à vis des personnels. Avec au bilan « vu du terrain » :

- **Un calendrier insensé** de la mise en place de la réforme territoriale, qui a vu ajouter au dernier moment la DD du chef-lieu dans les OVNI que sont les DRDJSCS, et a fait recommencer le travail plusieurs fois sur les projets d'organigramme de ces nouvelles structures. Encore moins de temps pour faire le travail, ce qui s'est soldé par des organigrammes faits à la va-vite, sans réflexion réelle sur les missions ou l'organisation possible...
- **La disparition des anciennes DR**, devenues des « sites » annexés aux nouveaux sièges des nouvelles DRDJSCS, a fragilisé les agents qui y travaillaient : plus loin du lieu de décision, et parfois sans moyen de travailler (délégation de signature, relais du secrétariat général pour assurer les ordres de mission ou les frais de déplacement...). Bref, en entrant dans le concret on s'aperçoit que les organigrammes taillés « à la hussarde » sont difficilement opérationnels...
- La majorité des agents ont vu leur **fiche de poste au mieux alourdie, le plus souvent complètement reconfigurée** (à cet égard, les chiffres remontés des postes « substantiellement modifiés » ou « supprimés » sont artificiels et ne reflètent pas la réalité).
- **La notion « d'interdépartementalité »** est apparue sur les organigrammes alors même que le niveau national n'avait encore fourni aucune réponse sur ce que ça signifiait. Ce qui fait que, d'une région à une autre, elle recouvre des choses différentes. Quid de l'égalité de traitement des territoires ?
- De manière très pratique, certaines missions portées naguère sur un site ou sur l'autre, et qui ont déménagé, **ne permettent plus aux usagers de trouver des réponses localement.** Comment répondre à un usager qui vient sur un site poser une question précise ? Quid de la notion de service public au plus près des usagers ? Le soi-disant renforcement de l'échelon départemental est, à cet égard, un leurre car il s'agit de missions portées régionalement et dont les DD ne peuvent pas connaître les réponses.
- **En ce qui concerne les agents, il y a la question de la mise en concurrence entre eux.** Entre les deux personnes qui menaient à bien une mission sur deux ex-régions différentes, laquelle sera privilégiée et pourra garder ses missions ? Celle la plus proche du lieu de décision, donc le siège ? Avec des craintes concrètes :
 - Avec la mise en place du RIFSEEP, les missions des agents les plus éloignés du siège seront-ils moins bien « cotés » ... et donc moins bien rémunérés que les autres ?
 - Idem pour les évaluations, promotions...
- **La crainte est grande de voir les « sites » éloignés du siège disparaître** au fur et à mesure que les effectifs fondent pour finir par fermer complètement.
- En ce qui concerne **les DD rattachées à la DR sur les chefs-lieux de région**, la question n'est pas simple non plus. A ce stade, c'est comme si on avait collé la DD à l'intérieur de la DRDJSCS, sans grand changement, si ce n'est un de taille : la mutualisation des services SG et RH (donc la réduction du nombre de personnels). **Où est la plus-value si ce n'est de justifier des baisses d'effectifs, justifier de la remontée du périmètre d'intervention des SIDSIC au niveau régional... et préparer le basculement complet des moyens de fonctionnement de l'ensemble des DR sur le BOP 333 ?**

Autant de points restés pour la plupart sans réponse... **avec comme seule avancée que les recommandations issues du rapport concernant le plan RH pourraient être amendées.** Un plan RH qui prévoit en l'état actuel 5 parties principales :

- les orientations nationales fixées par le Premier ministre,
- l'analyse des conséquences RH issues des remontées d'étude d'impact (sauf celles exigées par les organisations syndicales qui se sont vues refuser leur demande d'expertises indépendantes !),
- le dialogue social (ou ce qu'il en reste : nous l'avons bien vu depuis ces derniers mois...),
- le dispositif d'accompagnement (financier, individualisé, la formation ... en baisse au niveau des moyens, l'appui à l'encadrement, le télétravail, le rôle des CHSCT ... jamais autant affaibli au sein de nos ministères),
- l'adaptation des procédures de gestion RH à la réforme territoriale, concernant l'affectation des agents (dans le sens toujours de la régionalisation de la gestion), la continuité des promotions (ou ce qu'il en reste au vu des attaques sur les taux pro-pro), de l'action sociale (réduite comme jamais !), de la paye et des systèmes d'information RH.

Comme l'ont démontré les représentants FO en CTM des ministères sociaux, l'accompagnement RH des DR-D-JSCS rime avec INCERTITUDES et CACOPHONIE !

Autre sujet sur la table, **le fameux concept d'interdépartementalité.**

Avec, comme préambule sur ce dernier sujet, que la fusion des DDI n'est pas possible même à titre expérimental, la charte de déconcentration du 7 mai 2015 en ayant expressément exclu les DDI. Pour autant, l'administration étudie plusieurs formes d'organisation qui permettent l'exercice de missions en format inter-départemental :

- délégation de gestion,
- délégation inter services,
- article 14 du décret instituant les DDI (confier à une DDI des missions interdépartementales).

Sur ce sujet, FO demande que la concertation soit conduite dans un premier temps sous l'angle des missions à l'échelle des ministères concernés, pour aboutir à un cadrage national, et que la mise en œuvre au niveau local soit soumise à l'avis des CT et CHSCT locaux, sous pilotage national.

FO a notamment demandé qu'une mission d'inspection soit mandatée pour rendre compte des difficultés rencontrées.

En savoir plus sur les DRDDJSCS :

- ➔ document transmis par l'administration à l'occasion du CT des DDI du 24 septembre 2015 disponible [ici](#) et les positions portées par FO [ici](#)
- ➔ diaporama présenté en groupe de travail du 18 novembre 2015 disponible [ici](#)
- ➔ boycott du CT des DDI du [3 décembre 2015](#) et du [11 décembre 2015](#)
- ➔ décret du 30 décembre 2015 créant les DRDJSCS disponible [ici](#)
- ➔ rapport de la mission d'appui à la mise en place des DRDJSCS, présenté en groupe de travail du 3 février 2016 disponible [ici](#)

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris